

1.

Débitrice: **BRASSERIE ARTISANALE DE GENEVE SA, actuellement sans adresse**
2.

Remarques: Fabrication de bières artisanales; exploitation d'installations brassicoles; diffusion et vente de produits brassicoles; exploitation ou prise de participation de débits de boissons.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2).
Pour tout renseignement:
Philippe Wolfer, tél. 022 327 72 54

Office des faillites
1227 Carouge

(02840078)